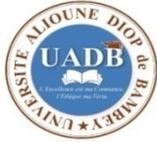


UNIVERSITE ALIOUNE DIOP DE BAMBEY
L'excellence est ma constance, l'éthique ma vertu



RECTORAT

Bambey, le _____

Le Recteur,
président de l'Assemblée de l'Université

APPEL A PROPOSITIONS

(Logo pour les dix ans de l'UADB)

Dans le cadre de la célébration de son dixième anniversaire, l'Université Alioune Diop de Bambey lance un appel à propositions pour la réalisation du logo des dix ans de l'UADB. Le logo est destiné à être utilisé sur tous les supports et outils de communication en rapport avec le dixième anniversaire.

Le présent appel fixe le règlement suivant :

1. Objectifs du logo

Susciter l'intérêt autour du dixième anniversaire de l'UADB ;
Contribuer à la vulgarisation des activités du dixième anniversaire de l'UADB,
Représenter une identité du dixième anniversaire de l'UADB.

2. Durée de l'appel à propositions

Les propositions de logo sont reçues du 1^{er} février au 7 février 2017 à minuit (GMT).
Si les organisateurs considèrent ne pas avoir suffisamment de propositions, ils s'autorisent à prolonger la durée au-delà de cette date.

3. Contraintes techniques

Les logos envoyés devront respecter les contraintes suivantes :
Etre une déclinaison du logo officiel de l'UADB ;
Refléter l'organisation du dixième anniversaire ;
Refléter la thématique globale de l'anniversaire « **10 ans d'innovation dans l'enseignement supérieur** » ;

Le logo devra être présenté en monochrome et en polychrome ;
Nombre maximum de couleurs : 4 ;
Le candidat doit utiliser les couleurs de l'UADB : le bleu et le marron ;
Formats: JPEG, BMP, PSD, PNG, EPS, AI

Le fichier ne doit pas excéder 5 Mo.

4. Modalités d'inscription et de participation

Pour participer, il faut être membre de la communauté de l'UADB (PER, PATS et étudiants) et envoyer le logo par mail à l'adresse suivante :

uadb10ans@uadb.edu.sn

L'envoi du logo devra être accompagné d'une petite description, du nom, prénom, e-mail, numéro de téléphone du candidat.

L'envoi de proposition de logo implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

5. Droits d'auteur

La participation au concours implique l'acceptation de fait que les propositions de logo deviennent la propriété exclusive de l'UADB.

Toute personne qui adresse une proposition de logo dans le cadre du concours, reconnaît qu'elle en est l'auteur (elle certifie que sa proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur).

Le logo gagnant deviendra la propriété exclusive de l'UADB. Le lauréat renoncera à ses droits d'auteur, de diffusion, sur son usage présent et à venir.

Aucune utilisation de ce logo ne sera autorisée, sans un avis expressément notifié par l'UADB.

6. Critères de sélection et désignation du lauréat

Les propositions de logo seront soumises à un comité de sélection de l'UADB.

7. Proclamation des résultats

Le gagnant sera avisé par téléphone et/ou e-mail par le comité de sélection de l'UADB. Le logo primé et le nom du lauréat seront publiés sur le portail web de l'UADB : www.uadb.edu.sn

8. Prix

Le lauréat recevra un prix de 100 000FCFA.